

## DE L'ARGENT Y'EN A !



### 54 milliards de dollars

C'est le montant des dividendes distribués en France en 2016 par 49 entreprises, selon Janus Henderson Global Dividend Index, une société de gestion basée à Londres qui classe tous les ans les données des 1200 plus grosses entreprises d'Europe cotées en bourse. La France est donc championne en la matière, devant l'Allemagne (36 milliards de dollars, mais derrière le Royaume-Uni (93 milliards de dollars). A elles seules, Sanofi, Total, Vivendi ont versé plus de 20 milliards de dollars de dividendes. Ces chiffres confirment la tendance lourde, enregistrée entre les années 1980 et 2008, où la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises s'est effondrée, passant de 67 à 53 %. Alors que, dans le même temps, les dividendes ont explosé.

## L'AUTRE HISTOIRE DES DEUX MAGOTS

On connaissait "les deux magots", ce café parisien de la place St Germain des prés fréquenté naguère par des gens comme Elsa Triolet, Louis Aragon, Jean Giraudoux, Picasso, Jean Paul Sartre, Simone de Beauvoir ou encore Ernest Hemingway. Mais il est une autre histoire relative à deux magots qu'il convient de rappeler au moment où le gouvernement entend détruire le Code du travail sans même faire voter le Parlement.

Le premier magot est celui d'Emmanuel Macron. Il l'a acquis durant les deux ans passés à la banque Rothschild. Il s'élèverait à 2.4 ou 3 millions d'euros, selon les sources. Ce qui fait tout de même 176 ans de salaire payé au Smic. Pour la seule année 2011, Macron aurait déclaré 403600 € de salaire à quoi s'ajoutent 706300 € de bénéfices industriels et commerciaux, lesquels seraient issus d'une prime de 1,4 million d'euros payée sur 2 ans pour avoir négocié le rachat d'une filiale du groupe américain Pfizer par Nestlé au détriment de Danone.

C'est chez Danone, cette fois, dont elle était la DRH, que Muriel Penicaut a constitué son magot, comme l'a révélé *l'Humanité* du 27 juillet dernier. Il lui a suffi de vendre, le 30 avril 2013, quelques 52220 actions du groupe achetées à prix d'ami pour réaliser une plus-value de 1129034.54 € en un seul jour. Petite précision, la vente s'est faite le jour où fut rendu public le plan de suppression de 900 emplois – dans l'espoir de voir l'entreprise augmenter ses profits – préparé par elle-même chez Danone. Ce qui fit monter le prix des actions.

*Reste une question. au regard de leur cupidité dans les deux affaires, de quelle autorité morale peuvent bénéficier le président de la République et sa ministre du Travail pour imposer aux retraités de payer, par une hausse de la CSG, l'augmentation en net qui apparaîtra sur le bulletin de paie des salariés de Danone, Rothschild, et tant d'autres, sans qu'il en coûte un sou au patronat ? G.L.P.*

Cet article est extrait de "Vie Nouvelle" journal de l'UCR CGT.

## BILLET D'HUMEUR

A force de persévérance lors de ces dernières décennies une inégalité a été supprimée entre les plus riches et les plus pauvres :

**ils ne payent plus d'impôt direct.**

Donc, « il n'y a plus de sous dans les caisses » comme disait un premier ministre, connu depuis pour racler les fonds de tiroirs.

Donc les services publics ou au public tendent à disparaître.

Mais alors comment faire ?

Simple, valorisons, faisons de la pub aux O.N.G.

Les cyniques fainéants dans un élan de générosité verseront d'eux-mêmes, les pauvres donnent aux pauvres.

Après un code du travail sorti tout droit des catacombes, nos gouvernants s'ils font un effort d'imagination pourront sortir des lois nous obligeant une fois par semaine à

- laver les réverbères
- balayer les trottoirs
- tondre la pelouse du château de l'Elysée
- prêter notre voiture au PDG pour qu'il économise l'essence

L'imagination sera enfin au pouvoir !

Du temps de Jacquou le Croquant cela s'appelait LA CORVEE.

Et dire que nous avons la flemme de vouloir comprendre les réformes.

## Alstom, STX, les dessous des restructurations



Joe Kaeser, le PDG du conglomérat allemand Siemens déclare "Nous allons faire 450 millions d'économies par an en nous réunissant. **Pas forcément sur les emplois**, mais sur les achats et sur la mise en commun de la recherche : nous n'aurons pas à faire deux fois les mêmes choses, chacun de notre côté ».

Aucune garantie n'a donc été donnée en matière d'emploi. Les syndicats d'Alstom ont de quoi être inquiets tout comme, sans doute, ceux de Siemens Mobility.

En outre, le sort d'une recherche, « mise en commun », pourrait signifier l'abandon d'un secteur stratégique développé par Alstom (prototypes des trains à hydrogène Coradia) à des fonds spéculatifs, sans aucun recours pour la puissance publique. En effet, L'Etat français, qui siège actuellement au conseil d'administration d'Alstom « confirme qu'il n'exercera pas les options d'achat données par Bouygues à hauteur de 20% du capital ».

Cette construction n'a donc rien de « l'Airbus du ferroviaire » vanté dans la presse, puisqu'il ne repose sur aucun contrôle public ». Le transfert d'actifs à Siemens, comme auparavant à General Electric, ne constitue ni plus ni moins qu'un dépeçage en règle de l'entreprise Alstom avec l'aval du gouvernement.

Il s'agit encore une fois d'assujettir l'activité industrielle à la stratégie financière d'un actionariat hors sol n'ayant de comptes à rendre à personne.

La même stratégie est à l'œuvre dans les tractations pour le contrôle de STX par Fincantieri, conglomérat dont la finalité est essentiellement axée sur la valorisation d'actifs financiers spéculatifs, pour partie d'origine chinoise, au mode opératoire bien connu : utiliser l'emploi comme variable d'ajustement, avec sa cohorte de licenciements massifs ... En bradant, au passage, les activités de recherche et de développement.

## DANGER

## Ils n'ont rien compris

### Des consultations majorées

A partir du 1<sup>er</sup> novembre, les médecins généralistes pourront faire payer 46 ou 60 euros des "consultations complexes", comme la prise en charge d'une scoliose ou d'un diabète gestationnel, ou "très complexes", comme celles visant à "informer un patient nouvellement atteint d'un cancer". Elles seront prises en charge par la sécu aux "deux tiers".

## La sécu c'est pour soulager les malades, pas pour les achever !



## Un mois de septembre bien rempli

*Distribution de tracts devant les grandes surfaces et sur la place St Nicolas.*



*Participation à la manif du 12 avec les actifs où les retraités étaient bien représentés*



*Et apothéose : le rassemblement des retraités du 28, où plus de 200 retraités ont occupé les pavés de la préfecture.*



## Ce n'est qu'un début...

**POUR INFO**

## Vers la pérennisation de l'état d'urgence

Avant le premier tour des législatives, Le Monde avait révélé une intention sinistre du gouvernement, à savoir un projet de loi visant à inscrire dans le droit commun la plupart des mesures sécuritaires permises par l'état d'urgence. Nous y sommes. L'Assemblée Nationale débat le lundi 25 septembre le projet de loi « sécurité intérieure ».

Rien que le titre de l'article du journal Le Monde suffit pour savoir quoi en penser : « Le gouvernement choisit la surenchère sécuritaire pour sortir de l'Etat d'urgence ». Mais Macron lui-même avait maladroitement révélé le fond de l'affaire il y a déjà une semaine, lorsqu'à New York il a eu un lapsus expliquant vouloir « sortir de l'Etat de droit ».

Assignations à résidence, perquisitions administratives, fermeture de lieux de culte, mise sous bracelet électronique des suspects, toutes ces mesures ne nécessitant plus l'autorisation préalable de l'autorité judiciaire pourront être prises par le ministère de l'Intérieur (donc par les préfets) en temps normal.

### **L'état d'urgence... permanent !**

Le tout pour pouvoir « sortir » de l'état d'exception que constitue l'état d'urgence. Pourtant, le candidat Macron s'était prononcé pour un retour au droit commun en estimant qu'il était adapté aux besoins de la lutte antiterroriste. Mais au lieu donc de revenir à la normalité juridique et mettre fin aux pouvoirs policiers accrus de l'administration, le gouvernement entend tout simplement normaliser ces pouvoirs. Il ne s'agit donc de rien de moins que de la normalisation de l'État policier et d'un revirement total du président. C'est pourquoi le constitutionnaliste Paul Allières - par ailleurs membre du CN du PS - qualifie le projet gouvernemental de « Patriot Act à la française »<sup>1</sup>.

À chaque fois que l'état d'urgence a été prolongé, les députés et les sénateurs ont tranché après des débats expéditifs. Ils ont même durci certaines dispositions inscrites dans les projets de l'exécutif, comme pour montrer qu'ils n'étaient pas en reste en matière de fermeté antiterroriste. Comme si le mal congénital de la Ve République, l'affaiblissement du pouvoir législatif au profit de l'exécutif, et son corollaire, les entorses au principe de l'État de droit et les dérives vers l'État policier, s'étaient bien incrustés dans l'esprit des parlementaires. Mais le mal est plus profond encore : la durée exceptionnelle de l'état d'urgence - vingt-deux mois déjà ! - tient à l'accoutumance de l'opinion publique à cet état d'exception et à l'acceptation *in fine* des thématiques sécuritaires imposées sous l'injonction à la lutte contre le terrorisme.

C'est pourtant la Commission nationale consultative des droits de l'Homme elle-même qui a plusieurs fois dénoncé l'état d'urgence et demandé sa fin. La CNCDH estime que les pouvoirs accordés à l'administration confinent à l'arbitraire et qu'ils sont incompatibles avec l'État de droit même dans un contexte de crise, mais aussi que la menace terroriste ne justifie pas le recours à l'état d'urgence, car elle ne constitue pas un « *péril imminent* », la condition stipulée par la Constitution pour instaurer un tel régime d'exception.

Elle pointe d'ailleurs le fait que les pouvoirs publics ne parviennent plus à justifier l'état d'urgence par les résultats en matière de lutte antiterroriste, et estime que son efficacité est quasi nulle à cet égard. Ce qui l'amène à conclure à l'inutilité du dispositif.

### **Contre le mouvement social**

Même le Conseil constitutionnel a censuré, en même temps que les révélations du *Monde* en juin dernier, une des dispositions de l'état d'urgence qui avait été utilisée contre le mouvement contre la loi Travail en 2016, à savoir le pouvoir donné aux préfets d'interdire à des individus de se rendre dans des lieux publics à des dates précises (ce qui a permis d'interdire la participation à des manifestations).

En effet, un très récent rapport d'Amnesty International sur les limitations du droit de manifester en France démontre que l'état d'urgence - soit à travers les mesures qu'il prévoit, soit à travers l'encouragement des forces de police à prendre des mesures arbitraires - a largement été utilisé pour réprimer le mouvement social depuis vingt mois, notamment lors de la mobilisation contre la loi Travail. Les préfets ont prononcé 639 interdictions individuelles de manifester, dont 574 dans le contexte de la loi Travail.

Ils ont aussi interdit 155 rassemblements publics au nom de l'état d'urgence et des dizaines d'autres en vertu du droit commun. Soit plus d'une interdiction tous les trois jours. Le tout de manière illégale puisque la loi instaurant l'état d'urgence précise que les pouvoirs accrus accordés à l'administration ne doivent être utilisés que dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, le rapport démontre aussi l'usage excessif et non nécessaire de la force déployée par la police de manière répétée, avec comme résultat plus de 1 000 manifestants blessés selon l'association de secouristes Street Medics.

On peut se demander jusqu'où ira le projet gouvernemental de normalisation de l'état d'urgence, tellement il est contraire au principe même d'Etat de droit. La Cour Européenne des Droits de l'Homme ne pourrait par ailleurs que le déclarer illégal. La tactique, en revanche, est bien connue : on fait fuiter des projets de loi puis on charge la barque législative pour tâter le terrain et mesurer l'opposition pour mieux ajuster le tir le moment venu. Ce qui démontre l'intention de l'exécutif : pérenniser les pouvoirs accrus de l'administration qui s'avèrent bien utiles contre le mouvement social, si ce n'est contre les terroristes. L'opposition à la politique économique et sociale du gouvernement ne peut être dissociée de l'opposition à sa politique sécuritaire.

**Christakis Georgiou**  
(Collaborateur d'enseignement et de recherche à l'université de Genève)